

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 19/12/2024 - 7590 - 2020 B 01407 - 892 229 675 - A&C MOTORS

SAS A&C MOTORS
Au capital fixe de 1000 Euros
2053 Route De La Roquette, 06250 Mougins
RCS Cannes 892 229 675

Le 31-12-2023 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Madame Parseriantz Anouche-Ani née Mardirosyan le 08/04/1979 à Lyon (69003) (France), de nationalité Française, demeurant 2053 Route De La Roquette, 06250 Mougins.
- Monsieur El Gherabli Charles né le 08/04/1973 à Paris (75010) (France), de nationalité Française, demeurant Residence porte neuve, bat h, 4 Avenue Alphonse Morel, 06130 Grasse.

Représentant la totalité des actions afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur El Gherabli Charles, président de cette assemblée est :

Modification de la direction
Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTEUR DU 31-12-2023 :

RESOLUTION N°1 :

M El Gherabli Charles démissionne de ses fonctions de directeur général. Quitus lui est donné.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 :

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 :

Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4 :

Madame Parseriantz Anouche-Ani née Mardirosyan le 08/04/1979 à Lyon (69003) (France), de nationalité Française, demeurant 2053 Route De La Roquette, 06250 Mougins devient liquidateur pour la durée de la liquidation et déclare accepter ces fonctions.

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

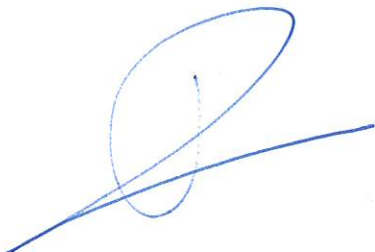
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30 minutes.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Mougins le 31-12-2023

Signatures des actionnaires :

Madame Parseriantz Anouche-Ani

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Monsieur El Gherabli Charles

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.